

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

OBJET :

**Information du Maire
Décisions prises dans
le cadre de ses
délégations consenties
par le Conseil Municipal**

N° 70 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/12/2022

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Madame M-Christine COURANT, Monsieur VINCENT Alain, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur SABRIÉ Alain à Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur NOIROT Michel à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur CASTEL Roger

Absent(s) : Madame ADROVER Isabelle

Absent(s) excusé(s) : Madame VIAENE Nathalie

Secrétaire de séance : Madame FOUASSE Bénédicte

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°34 du 31 août 2020.

Monsieur le Maire informe les membres des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision n° 14/2022 du 15 novembre 2022 de confier l'inspection et la vérification du système de sécurité incendie des bâtiments communaux à la société SVEEL (Société Varoise d'Etudes et d'Equipement Electriques) – 10 rue Jean Monnet – Parc d'activités de la Poulasse à SOLLIES-PONT, pour un montant global et forfaitaire de 1 200 euros TTC.
- Décision n° 15/2022 du 15 novembre 2022 de céder de gré à gré le véhicule communal PIAGGIO PORTER BENNE – immatriculé CN-725-VY, au garage AZUR TRUCKS DISTRIBUTION ET REPARATION – 1058 RD 6007 à VILLENEUVE LOUBET pour un montant de 1 500 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions prises par le Maire.

Pour extrait conforme a registre.

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire
Compte tenu de :

- la transmission en Préfecture, le **20 DEC. 2022**

- de la publication, le **20 DEC. 2022**